

Avis d'enquête publique

COMMUNE DE CERVILLE

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Par arrêté n°56-2025, le Maire de Cerville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le recensement des chemins ruraux.

A cet effet, Monsieur GAIRE Pascal a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cerville **du lundi 1 décembre 2025 à 10h00 au vendredi 19 décembre à 18h00.**

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences en mairie le :

- lundi 1 décembre 2025 de 16h00 à 18h00,
- jeudi 11 décembre 2025 de 14h00 à 16h00
- vendredi 19 décembre 2025 de 16h0 à 18h00.

Le dossier d'enquête comportant :

- La délibération du conseil municipal décidant du recensement des chemins ruraux
- Une notice explicative
- Un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune
- Un plan de situation

Est à la disposition du public durant la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public.

Un avis d'enquête publique sera publié 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans deux journaux d'annonces légales. Cet avis est ensuite rappelé dans les 8 premiers jours suivants le début de celle-ci.

Cet avis sera également publié sur le site de la commune et sur les supports de communication de la Mairie.

A l'expiration du délai fixé, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci rédigera ensuite un rapport qui sera transmis dans un délai d'un mois au conseil municipal. Le conseil municipal se prononcera sur les conclusions de l'enquête publique lors d'une prochaine séance.

La délibération avec le tableau récapitulatif des chemins ruraux et les pièces du dossier seront transmises à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le recensement des chemins ruraux pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux heures d'ouverture.

Le public a la possibilité d'adresser ses observations et contributions au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Cerville à l'attention du commissaire enquêteur : epcheminsrurauxcerville@orange.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur pourra être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.